

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenu le : 24 mai 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET :

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CLINIQUE EXTERNE DE PSYCHIATRIE

PROVENANCE : Direction des services techniques
PERSONNE RESPONSABLE : Frédéric Cossette, directeur
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Entretien et exploitation des immeubles

SOMMAIRE :

Depuis la fusion, la gestion des baux a été décentralisée aux établissements. Dans ce nouveau contexte, nous nous engageons à revoir la nécessité des locations d'espace, dans le cadre de l'optimisation du parc immobilier, et à revoir les solutions immobilières disponibles afin de réduire les engagements locatifs du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM).

La réorganisation des services ambulatoires en santé mentale n'est pas terminée et nous oblige à relouer ces locaux pour une période d'une (1) année.

La Commission scolaire nous a déjà avisée qu'elle désire reprendre ces espaces dont elle est propriétaire à l'échéance de ce bail.

Le CIUSSS NIM requiert donc l'autorisation du conseil d'administration pour le renouvellement du bail de l'espace situé au 7345, rue Garnier, Montréal d'une superficie de 1 341,75 m².

Cette entente de location prévoit un renouvellement de bail avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour une période additionnelle d'une (1) année débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

	Renouvellement du bail 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	Renouvellement du bail 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
Superficie (m ²)	1 341,75	1 341,75
Coût du loyer	183,75 \$	186,32 \$
Coût annuel	246 542,01 \$	249 994,86 \$

Considérant les difficultés techniques du déménagement de la clinique, la CSDM nous propose de renouveler le bail pour une année supplémentaire.

Le coût de loyer passera de 246 542,01 \$ à 249 994,86 \$, soit une augmentation de 3 452,85 \$. Les coûts sont prévus au budget.

PROJET DE RÉOLUTION :

ATTENDU QUE le président-directeur général, Dr Pierre Gfeller, est autorisé à signer le bail.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver le renouvellement du bail de la clinique externe de psychiatrie situé au 7345, rue Garnier, Montréal.